



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Eliane OBIS, Doyenne d'âge du Conseil Municipal.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Étaient présents 24 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRE Eva, OBIS Eliane, PADIOU Laurent.

Étaient excusés 3 : DJOURDER Sarah, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Était absente :

Pouvoirs 3 : DJOURDER Sarah pouvoir à DELMAS Christian, RENARD Laurent pouvoir à ARPAILLANGE Michel, SCIE Nicole pouvoir à AIGOUY Jea.

Secrétaire de séance : METIFEU Marc

### ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 2026\_008 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à six,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, 1 liste de candidats a été déposée conduite par MME BALANAS Mélanie comportant les nom et prénom suivants : BALONAS Mélanie, MARTY Pierre, OBIS Eliane, METIFEU Marc, CABANER Charlotte et ARPAILLANGE Michel

Il est procédé à l'élection des adjoints

Les conseillers sont allés voter à l'appel de leur nom et signant la liste d'émargement

Après le vote du dernier conseiller, le dépouillement a eu lieu immédiatement sous la présidence de Mme la Maire, du secrétaire de séance et de 2 assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Suffrages exprimés (b-c-d) : 23
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- La liste de Mme BALONAS Mélanie : 23 (vingt-trois) voix

La Liste conduite par MME BALONAS Mélanie ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire :

- Première adjointe : BALONAS Mélanie
- Deuxième adjoint : MARTY Pierre
- Troisième adjointe : OBIS Éliane
- Quatrième adjoint : METIFEU Marc
- Cinquième adjointe : CABANER Charlotte
- Sixième adjoint : ARPAILLANGE Michel

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Mme la Maire fait lecture de la charte de l'élu Local.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
transmission

En Préfecture le : 03-04-2026

De l'affichage le : 03-04-2026

Lison GLEYES,  
Maire,



Marc METIFEU ,  
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marc METIFEU mentioned in the text above.